

# Charte de l'éthique et des responsabilités des personnes âgées face au climat

## Préliminaire

La déclaration universelle des Droits de l'homme du 10 décembre 1948, s'applique de la naissance à la fin de vie par les droits fondamentaux de l'individu, leur reconnaissance et leur respect par la loi ; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Pacte relatif aux droits civils et politiques. La définition de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) considère une personne âgée à partir de 60 ans.

**Par cette charte évolutive, nous souhaitons participer, dans nos conduites éthiques et responsables face aux changements climatiques, à diminuer les risques de mettre en jeu notre « Bien vieillir longtemps ensemble » dans un monde où nous sommes toujours plus nombreux et plus âgés.**

**Art 1.** La dignité, l'éthique et les responsabilités ne s'estompent pas avec l'âge.

La personne âgée, riche des années vécues, est capable de s'engager face aux enjeux des changements climatiques.

**Art 2.** La situation nouvelle d'une humanité où l'allongement de l'espérance de vie contribue à l'augmentation du nombre des êtres humains, fait que les personnes âgées, en représentant près du tiers de la population mondiale, ont une influence grandissante face aux enjeux climatiques.

**Art 3.** Les gouvernements, les élus et responsables politiques, les scientifiques doivent faciliter l'expression de la personne âgée dans ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels sans discrimination et de façon accessible.

**Art 4.** L'éducation, la formation, la sensibilisation et la prévention demeurent, chez les personnes âgées des objectifs pour participer à une société «éco responsable» face aux défis actuels et futurs.

**Art 5.** Quelles que soient les évolutions du climat, la vieillesse ne doit pas entraîner une image de faiblesse à protéger, de rejet ou de discrimination, pouvant faire des personnes âgées sous condition de droits ou de devoirs différents dans les populations.

**Art 6.** Disposant de temps, riches de savoir être, de savoir-faire et d'expériences personnelles et professionnelles, les personnes âgées continuent d'assumer leurs responsabilités individuelles et collectives pour le bien vivre ensemble longtemps.

**Art 7.** Sortie de leur carrière publique ou privée, les personnes âgées s'inscrivent volontiers pour repenser que les espèces vivantes en voie de disparition, l'eau potable, l'air, les terres et leurs ressources menacées, ne sont pas un capital sur lequel il est possible de spéculer.

**Art 8.** En développant leurs savoirs pluridisciplinaires, scientifiques, techniques et pratiques, les personnes âgées s'engagent à transmettre de façon professionnelle, les meilleures orientations aux générations plus jeunes, afin de lutter ensemble contre les causes des changements climatiques imputables à nos modes de vie.

**Art 9.** Les progrès des derniers siècles ont fait qu'une partie de l'humanité a pu s'évader de la misère au prix d'inégalités aujourd'hui flagrantes entre les pays et les populations. Les personnes âgées reconnaissent leur part de responsabilité et s'engagent à porter un regard lucide sur le chemin qui reste à parcourir pour venir en aide aux laissés-pour-compte.

**Art 10.** En s'engageant dans une conduite éthique et responsable, les personnes âgées, veulent apporter aux pouvoirs publics, aux entreprises publiques et privées, aux associations et fondations, toute leur énergie pour la protection des environnements, le développement durable harmonieux et équitable.

**Art 11.** Le climat est comme la paix, une cause universelle. Les personnes âgées ont conscience que leurs valeurs culturelles et spirituelles contribuent à la volonté commune des 10 milliards d'êtres humains possibles avant la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, au partage des espérances dans un monde futur qui n'a que deux issus : le bonheur pour le plus grand nombre ou la disparition de tous.

**Charte écrite pour la Rencontre internationale Chance Climat à Nantes les 26-28 sept 2016, par l'association A6 en partenariat avec la Fondation C.L. Mayer et le Gérontopôle Pays de Loire.**